

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2024 - 3422 - 2020 B 00140 - 480 416 239 - AMK

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2023

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		RECEPTE	
SAS AMK LE SAUZAIS 36160 PERASSAY N° SIRET : 36000 CHATEAUX N° SIREN : 36000 CHATEAUX		Adresse du siège social GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DÉPÔT B 15 OCT. 2024 36000 CHATEAUX	
N° SIRET : 36000 CHATEAUX		Ancienne adresse en cas de changement : 36000 CHATEAUX	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination : N° Siret :			
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) : TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TAXIS Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 15 % DEFICIT 29 091 (Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B) Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%) Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values PVL.T imposables au taux de 15% PVL.T imposables à 19 % Autres plus-values imposables à 19 % Plus-values à LT imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cochez la case selon le cas) : Ent. nouv. art. 44 sexies Ent. nouv. art. 44 septies Sociétés d'invest. immo. cotées Jeunes entre. innovantes Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies Zone franche urbaine - Terri. entr. Zone franche d'activité Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies PME innovantes Autres dispositifs BUD. art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1), cochez la case : ☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquièmes C-I-2), cochez : ☐ Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :			
H COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS			
Examen de conformité fiscale Nom, adresse du prestataire : N° SIREN du prestataire : Nom, adresse, téléphone, télécopie : - du comptable * : FIDUCIAL ENTRAIGUES B Téléphone : 04.90.83.27.87 1660 RTE D'AVIGNON 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE ZAC AIGUES FRAICHES 2 - du conseil * : Téléphone : - du C.G.A. ou du viseur conventionné : Visa : N° agrément : CGA/AGA Viseur conventionné A PERASSAY Nom du déclarant : M KUZMIC Qualité du déclarant : PRESIDENT			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2023

Désignation de l'entreprise : SAS AMK																																																												
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022																																																												
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																												
1	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;">Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales</td> <td style="width:45%; text-align: right;">- Payées par la société elle-même.</td> <td style="width:5%; text-align: center;">(a)</td> </tr> <tr> <td>payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)</td> <td style="text-align: right;">- Payées par étab. chargé du serv des titres</td> <td style="text-align: center;">(b)</td> </tr> </table>	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																																					
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)																																																										
payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																																																										
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																																																										
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																																																										
4	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;">Montant des distributions autres que celles visées en (a),</td> <td style="width:50%;"></td> <td style="width:5%; text-align: center;">(e)</td> </tr> <tr> <td>(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)</td> <td></td> <td style="text-align: center;">(f)</td> </tr> <tr> <td>(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))</td> <td></td> <td style="text-align: center;">(g)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">(h)</td> </tr> </table>	Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)			(h)	(h)																																														
Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)																																																										
(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)																																																										
(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)																																																										
		(h)																																																										
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																																																										
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																																										
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																																											
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="6">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> </tr> <tr> <th>(4)</th> <th>(5)</th> <th>(6)</th> <th>(7)</th> <th>(8)</th> <th></th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>	Montant des sommes versées						Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).			Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)																																					
Montant des sommes versées																																																												
Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																																																									
	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements																																																								
(4)	(5)	(6)	(7)	(8)																																																								
K DIVERS																																																												
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																																												
Adresses des autres établissements																																																												
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																												
REMUNERATIONS																																																												
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)																																																												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																																																												
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%	à 15%																																																							
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																												
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice																																																												
MVLt réalisée au cours de l'exercice																																																												
MVLt restant à reporter																																																												
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																																																												
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																																												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																																												

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise :	SAS AMK	Néant		
Adresse de l'entreprise :	LE SAUZAIS 36160 PERASSAY			
Numéro SIRET* :	48041623900063			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* :	12	Ex. N-1 clos le :
		Exercice N, clos le :	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF	Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M Incorporables - Autres*	014	016	530	
M Immobilisations corporelles*	028	030	5 473	77 807
Immobilisations financières* (1)	040	042	1 000	17 118
Total I (5)	044	048	6 003	78 807
C Stocks - Mat. 1ères, apros en cours de prod.*	050	052		
I - Marchandises*	060	062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U (2) - Autres* (3)	072	074	80 902	125 083
L Valeurs mobilières de placement	080	082		6 000
A Disponibilités	084	086	49 737	1 511
N Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II	096	098	130 639	132 594
Total général (I + II)	110	112	209 447	149 712

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*		120	7 500
Ecart de réévaluation		124	
P Réserve légale		126	750
R Réserves réglementées*		130	
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*	131	132	165 090
P Report à nouveau		134	-39 637
R Résultat de l'exercice		136	-29 523
E Subventions d'investissement		137	
S Provisions réglementées		140	
Total I		142	104 181
Provisions pour risques et charges		154	
D Emprunts et dettes assimilées (4)		156	45 311
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)		166	59 955
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N :	169	172	
E Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	105 266
Total général (I + II + III)		180	209 447
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an			8 881
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises	182
V ou créées au cours de l'exercice*			90 922
I (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des	184
débiteurs	33 206	immob cédées au cours de l'ex.*	24 167

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

2023

Désignation de l'entreprise : SAS AMK										Exercice N, clos le (1) 31/12/2022		Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE													
P	Ventes de marchandises*	dont export	209			210							
R	Production vendue biens	et livraisons	215			214							
O	Production vendue services*	intracommunau.	217			218	3 116				1 012		
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)					222							
	Production immobilisée*					224							
E	Subventions d'exploitation reçues					226							
X	Autres produits					230	0				1 480		
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	3 117				2 491		
G	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							
H	Variation de stock (marchandises)*					236							
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)					238	2 934				2 276		
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*					240							
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :					242	21 961				36 206		
E	- mobilier	3 525		- immobilier									
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243		473	244	970				474		
	Rémunérations du personnel*					250							
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	432				1 152		
X	Dotations aux amortissements*					254	8 725				1 636		
P	Dotations aux provisions					256							
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259			262	1				0		
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260										
	Total des charges d'exploitation (II)					264	35 023				41 744		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	-31 907		-39 252
	Produits financiers				(III)	280							
D	Produits exceptionnels				(IV)	290	24 167						
I	Charges financières				(V)	294	185				57		
V	Charges exceptionnelles				(VI)	300	21 597				327		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347										
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348										
S	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306							
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	-29 523		-39 637
B - RESULTAT FISCAL										312		314	29 523
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2													
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles					318							
I	Provisions non déductibles*					322							
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324							
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	432						
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					251							
G	Part de loyers dispensé de réintégration		249										
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies a)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127				342		
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991									
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992						
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346										350		
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645						
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641						
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649									
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										352		354	29 091
Bénéf. col.1, Déficit col.2										356			
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)												
E	Déficits antérieurs reportables * :										360		
dont imputés/résultat :													
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										370		372	29 091
Bénéf. col.1, Déficit col.2													

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SAS AMK

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
prevoyance complémentaire		432
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Total		432

2
-
4

SAS AMK

Divers à déduire

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS AMK						Néant :		*	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
				(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immos. incorp.	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. Techn. Mat & Out	730		735					
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autre immos. corpor.	760		765					
TOTAL	770		775					

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	41 598
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)		982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	41 598
Déficits de l'exercice		860	29 091
TOTAL des déficits restant à reporter		870	70 688

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	432	Montant de la TVA collectée	374	5 457
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin		325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 324
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				
N° du centre de gestion agréé		388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397		

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E

2023

Désignation de l'entreprise : SAS AMK		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
Total 1	106		0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0
Total 2	106		0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0
Total 3	152		0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

SAS AMK
Société par actions simplifiées au capital de 7 500€
Siège Social : Le Sauzais
36 160 PERASSAY
RCS : 480 416 239

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 21 juin 2023
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2022

* * *

L'associé décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à une
perte de 29 522,63 ,euros de la manière suivante :

Affectation au compte "report à nouveau débiteur " pour 29 522,63 euros

Le compte "report à nouveau débiteur" présentera un solde de 69 159,57 €

L'associé est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du
Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui
perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général
des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de
21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

L'associé est en outre informé que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code
de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes
physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire
libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais
prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 21 juin 2023.

le gérant

